

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2015

Le conseil vote le budget primitif 2015.

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Yohann SADARGUES, David WILLIAMS.

Absents représentés : Nathalie BUSSI, Pascale GIL, Marie-Ange PARERE.

Absent : Fred CILLER.

Secrétaire de séance : Yohann SADARGUES

Comptes administratifs et de gestion : Les comptes de la Commune pour l'année 2014 sont présentés: les dépenses cumulées, fonctionnement et investissement de l'exercice, se montent à 1 380 015,64€ tandis que les recettes atteignent 1 491 572,80€. L'excédent est donc de 109 557,16€. Le CA est adopté (une abstention). Les comptes administratifs et de gestion des Budgets annexes « locaux commerciaux » et « opérations funéraires » sont également approuvés.

Budget primitif : Le Conseil municipal examine le budget primitif 2015 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 251 946€. Ce budget intègre une gestion stricte des dépenses et une augmentation des taux des impôts pour diminuer l'impact des baisses des dotations de l'Etat. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes : suite de l'aménagement de la rue du Ventoux, voirie, vidéo protection, bâtiments communaux, matériel, environnement, cimetière et illuminations, pour un montant de 398 156€. Les financements proviennent des fonds propres, d'un emprunt et de subventions. Le budget est voté (deux contre).

Le conseil a voté le taux des trois taxes: il porte à 13,85% le taux de la taxe d'habitation qui était de 13,80% et à 20,5% celui du foncier bâti qui était de 19 %. Le taux du foncier non bâti ne change pas à 73,92%. La hausse du taux du foncier bâti de 1,5 point et celle de la taxe d'habitation de 0,05 point sont compensées par la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui elle baisse de 2 points. Les nouveaux taux des taxes sont votés (deux contre).

Budgets annexes : Le Conseil a aussi voté le budget 2015 concernant les locaux commerciaux, et celui concernant les opérations funéraires.

Emprunt : Le Conseil autorise d'ores et déjà la réalisation d'un prêt de 70 000€ à la caisse d'épargne à un taux de 2,45%, sur les 140 000€ d'emprunt prévus au budget.

Syndicat d'électrification : Le conseil se déclare favorable à la modification des statuts du SMEG et prend note des possibilités de transferts de nouvelles compétences concernant l'éclairage public, les infrastructures de charge des voitures électriques et les réseaux de communications électroniques.

Fibre optique : le Conseil vote favorablement le devis de pose des fourreaux « fibre optique », rue du Ventoux dans le cadre des travaux d'aménagement.

Assurance « risques statutaires » : la commune s'associe au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat de groupe garantissant les risques financiers encourus par la commune à l'égard de son personnel en cas de maladie.

Conventions avec NIMES METROPOLE : le conseil autorise le Maire à signer le règlement et la convention liant la commune à l'Agglo concernant les traditions régionales et la saison taurine.

Consultations : le Maire informe le conseil de la nécessité de lancer des consultations pour les marchés « préparation de repas » pour la cantine scolaire, « maintenance de l'éclairage public » et « assurance générale de la commune », les contrats actuels arrivant à terme dans quelques mois. Il sera fait appel à NIMES METROPOLE si nécessaire pour rédiger les cahiers des charges.

Développement durable : le rapport « développement durable » de NIMES METROPOLE est porté à la connaissance des élus et est tenu à la disposition de la population.